



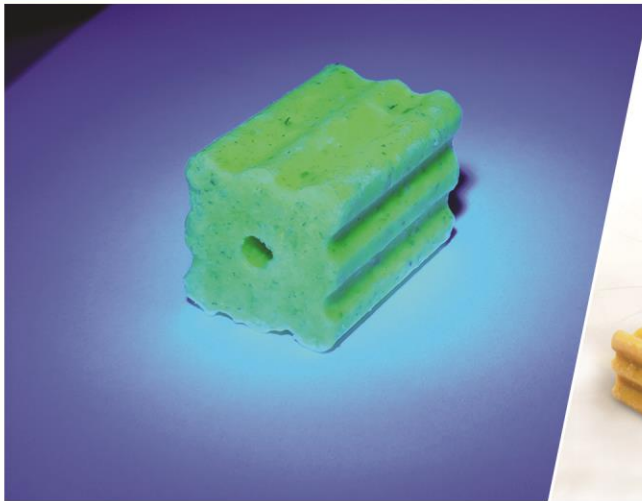
RATISID PLACEBO

Appât en bloc, sans biocide, pour la biosurveillance des rats et souris

- Complément indispensable des rodenticides RATISID.
- Avec traceur fluorescent pour la surveillance.
- Spécial zone humide.
- Non classé CLP.



RATISID PLACEBO



Conditionnements au catalogue :

- ✓ Seau 5 KG
- ✓ L'unité



**SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE
DE DIFFUSION**
www.sid.tm.fr

S.I.D. France
2, rue Antoine Bosc - 94046 CRÉTÉIL CEDEX
Tél. : 01 45 17 43 00 - Fax : 01 45 17 43 01





RATISID PLACEBO



Appât en bloc, sans biocide, pour la biosurveillance des rats et souris

- Complément indispensable des rodenticides RATISID.
- Avec traceur fluorescent pour la surveillance.
- Spécial zone humide.
- Non classé CLP.

RATISID PLACEBO est un appât sous forme de bloc extrudé de 25g, non toxique contenant un traceur fluorescent innovant dans le domaine de la biosurveillance des rongeurs rats et souris.

Le traceur permet d'améliorer la surveillance de la présence des rongeurs dans les zones sombres, mal éclairées (caves, sous-sol...). Les fèces des rongeurs ayant consommés les blocs contiennent le traceur fluorescent. Il est révélablé par une lampe Ultra-violette (lumière noire). La détection des zones d'activité et de passages des rongeurs est mieux mise en évidence.

Ce traceur est aussi un excellent moyen de contrôle de la consommation de l'appât par les rongeurs. Le bloc est formulé avec des ingrédients céréaliers très appétents et il est utilisable en zone humide.

RATISID PLACEBO est indispensable dans le processus de la lutte contre les rongeurs aux étapes de détection et de surveillance. Il vient en complément des rodenticides ne pouvant pas être utilisés en permanence.

Mode d'utilisation

Placer les blocs placébos sur les lieux de passage fréquentés par les rongeurs. Sécuriser les appâts afin qu'ils ne puissent être emportés par les rongeurs.

• Rats : 1 bloc (25 g) tous les 10-15 mètres ; • Souris : 1 bloc (25 g) tous les 2-5 mètres ;

Placer les appâts hors de la portée des animaux non cibles en utilisant par exemple une boîte d'appâtage.

Pour manipuler les appâts, utiliser des gants en latex ou en gomme cela évitera que les rongeurs refusent de les consommer.

Durant le traitement, contrôler régulièrement la consommation des blocs, remplacer tout appât détérioré.

Une fois la présence de rongeurs détectée, utiliser des appâts rodenticides pour enrayer l'infestation (RATISID BLOC, PATE, GRAIN).

Réglementations et Normes

Ce produit n'est pas soumis au règlement biocide UE n° 528/2012.

Données Techniques

Domaines d'utilisation

Sites industriels (stockage, sites de production, réserves), sociétés paysagistes, lieux publics ou privés, magasins, hôpitaux, C.H.R (cafés, hôtels, restaurants, clubs), fermes, silos à grains, collectivités, syndicats d'immeubles (caves, parking, locaux poubelles), entrepôts, sociétés d'assainissement et de distribution de l'eau, BTP, industrie agro-alimentaire, locaux de stockage conservation de produits alimentaires, dans les écoles et les hôpitaux et dans tous les endroits où l'utilisation d'appâts empoisonnés doit être limité ou est interdit...

Principaux éléments de composition

Céréales de qualité alimentaire
Paraffine
Conservateurs.

Propriétés physico-chimiques typiques

Aspect : bloc nu de 25 g
Couleur lumière du jour: jaune-ocre

Couleur sous ultraviolet : vert-jaune

Odeur : imperceptible de céréales

Recommandations

Protéger les appâts des animaux non cibles et des points d'eau et utiliser de préférence des postes d'appâtage Veiller à remplacer les blocs lorsqu'ils sont en mauvais état ou mélangés à la poussière. Veillez à la propreté des zones surveillées pour éviter toute compétition alimentaire.

Conservé hors de portée des enfants. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Produit non comestible. Produit non destiné à l'alimentation humaine.

Stockage

Conservé dans un endroit sec frais et ventilé dans son emballage d'origine, dans ces conditions la durée de conservation recommandée est de 3 ans à partir de la date de fabrication.

Étiquetage

Non classé suivant le règlement CLP CE n°1272/2008.



Nous garantissons la qualité et l'efficacité de notre produit dans les conditions d'utilisation figurant sur la présente notice. Pour votre plus grande satisfaction, nous vous recommandons de procéder toujours à un essai préalable afin de vous assurer que le produit convient à l'usage spécifique que vous voulez en faire et au support sur lequel il doit être appliqué. Les caractéristiques données ne constituent pas des spécifications

Votre expert conseil:

